

Propositions Direction (budget 2,22%)

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025		
Population (1202 salariés)	Salaire de base ≤ 56 520€ (1,2 PASS)	Salaire de base > 56 520€
A.G. ^(a)	1,3%	-
A.I. ^(b)	1%	2,2%
Plancher d'A.G.	600€	0€
Mesures complémentaires	Remboursement 75% transports en communs	
	Titre repas de 12€ à 12,10€ (part patronale 7,26€)	
	Prime panier de 7,30€ à 7,40€	
	+ 10% sur les primes médailles du travail	
Budget égalité Pro à 0,10%		

Pas d'augmentation pour les salariés :

- En CDD et les alternants
- Avec une note à l'EAE de 1

Pas d'obligation d'augmenter un salarié avec une note à l'EAE de 2

(a) A.G. :
Augmentation Générale, pour tous jusqu'à 1,2 PASS (56520 € brut)

665 salariés pourront bénéficier de l'AG dont ≈ 380 Vitréens

(b) A.I. :
Augmentation Individuelle, décision d'augmenter ou pas par le manager

(c) 1,76% :
Taux d'inflation 2025

(d) PASS :
Plafond Annuel Sécurité Sociale 47100€ en 2025

(e) RSE :
Responsabilité Sociétale et Environnementale

Nouvelle proposition CFDT (budget 2,45%)

Afin de trouver une issue favorable pour tous, la CFDT demande à la Direction de modifier sa position et souhaite une Augmentation Générale de 1,76% ^(c) pour tous les salariés en dessous de 1,2 PASS ^(d). Nous demandons également une prime exceptionnelle de 2500€ pour l'ensemble des salariés, financée grâce à la vente d'IDEMIA Smart Identity (ISI). Cette prime permettrait de récompenser les salariés pour leurs contribution à la réussite du Groupe ces dernières années.

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025				
Pour TOUS : Prime exceptionnelle de 2500€				
Salaire de base	AG	Plancher AG	AI	Budget
≤ 56 520€ (1,2 PASS)	1,76%	600 €	1%	2,80%
Contrat sans part variable > 56 520€	1,76%	-	0,44%	2,20%
Contrat avec part variable > 56 520€	-	-	2,20%	2,20%

La CFDT a obtenu des avancés sur des mesures complémentaires (transports en communs, Ticket Restaurant, prime panier, médailles travail). Cependant, d'autres mesures doivent être prise en compte : Mesures RSE ^(e), congés supplémentaires (déjà demandés lors de la première réunion) et pour certaines, obtenir un engagement à les négocier, notamment dans le cadre de la négociation égalité professionnelle.

Pour parvenir à un accord, la CFDT demande à la Direction d'engager une véritable négociation et de fournir un réel effort afin de valoriser le travail fournis par TOUS.

REUNION :
• R4 - 12 mars